

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Foyer S.A.
Siège Social : 6, rue Albert Borschette - L-1246 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 67199
www.foyer.lu

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société FOYER S.A. sont convoqués par le présent avis à une

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu **mardi, le 4 avril 2006 à 10.45 heures** à Leudelange, 46, rue Léon Laval (anciennement am Bann), à l'effet de délibérer sur les objets suivants :

1. a) Transfert du siège social de la société de Luxembourg à Leudelange
b) Modification en conséquence de l'article 3, 1er alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante :
" Le siège social est établi à Leudelange. "
2. Modification de l'article 15, 1er alinéa pour lui donner la teneur suivante :
" Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président qui préside le conseil. "
3. Modification de l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante :
" Les membres du conseil d'administration peuvent recevoir, en dehors de leurs frais de voyage et de séjour, des jetons de présence, une indemnité annuelle fixe et/ou des tantièmes à déterminer par l'assemblée générale des actionnaires. "
4. Suppression de la référence à la localité de Luxembourg dans l'article 25, 3ème alinéa des statuts et modification en conséquence de cet alinéa pour lui donner la teneur suivante :
" Chaque année il est tenu une assemblée générale le premier mardi du mois d'avril à 11.00 heures du matin. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant. "
5. Modification de l'article 33 des statuts pour lui donner la teneur suivante :
" L'assemblée générale des actionnaires délibère et statue souverainement sur les intérêts de la société et nomme les administrateurs. "
6. Modification de l'article 34, 2ème alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante :
" Elle délibère sur les comptes annuels et, s'il y a lieu, les approuve. "

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Foyer S.A.
Siège Social : 6, rue Albert Borschette - L-1246 Luxembourg
R.C. Luxembourg B 67199
www.foyer.lu

et à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui aura lieu **mardi, le 4 avril 2006 à 11.00 heures** à l'issue de l'Assemblée générale extraordinaire à Leudelage, 46, rue Léon Laval (anciennement am Bann), à l'effet de délibérer sur les objets suivants :

1. "Rapport de gestion" et "Rapport consolidé de gestion" du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice 2005;
2. Examen et approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux administrateurs;
5. Nominations statutaires;
6. Délégation de la gestion journalière;
7. Désignation du réviseur d'entreprises;
8. Rémunération des administrateurs;
9. Autorisation pour la société d'acquérir ses propres actions;
10. Divers.

Les actionnaires qui désirent assister à ces assemblées doivent, conformément à l'article 27 des statuts, déposer leurs titres pour jeudi, le 30 mars 2006 au plus tard, auprès de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat à Luxembourg ou de Petercam S.A. à Bruxelles.

Les actionnaires peuvent se faire représenter dans les conditions déterminées par l'article 28 des statuts; les procurations doivent être déposées jeudi, le 30 mars 2006 au plus tard.

Pour le Conseil d'administration

François TESCH
Président